



Regroupement  
des producteurs  
multimédia

## COMMUNIQUÉ

### **Synthèse des recommandations du RPM auprès de la Commission sur la fiscalité : un accès équitable à la main d'œuvre, revoir l'écosystème, favoriser le financement et la propriété intellectuelle**

Montréal, le 14 octobre 2014. Dans le cadre de la consultation publique de la Commission sur la fiscalité, le mémoire du RPM a mis de l'avant le fait que toutes les entreprises actives dans le secteur du numérique devaient disposer du même accès à la main d'œuvre que les grandes multinationales établies au Québec en vertu d'avantages fiscaux importants. Ces derniers ont eu leur raison d'être et ils ont fait leurs preuves, mais les conditions économiques et technologiques justifiant ces crédits ont changées et il est temps de revoir l'ensemble du processus.

« Au-delà de l'évaluation des répercussions que la réduction de 20% du taux des crédits d'impôt aura sur l'industrie du multimédia, cet examen de la fiscalité québécoise doit être l'occasion de réviser en profondeur les objectifs du gouvernement en matière de mesures de soutien à l'industrie. »

En déposant tout récemment le Plan culturel numérique du Québec, le Premier ministre déclarait que « le numérique est une dimension incontournable de notre société contemporaine et un levier de développement économique pour tout le réseau de la culture ». Au RPM, nous postulons que le numérique est un levier de développement économique pour toutes les industries.

### Recommandations

Les industries liées au numérique (jeux vidéo, effets spéciaux, production multimédia) utilisent les mêmes outils, recrutent au sein du même bassin de talents et sont souvent actives dans le même type de marché. Elles doivent faire face à des enjeux communs et le gouvernement, pour assurer la croissance d'un écosystème équilibré et structurant, devrait mettre en œuvre une approche multisectorielle.

1. En matière de développement des industries du numérique et du multimédia, le Québec doit se doter d'une vision d'ensemble qui tienne compte des technologies, applications et usages qui ont émergé depuis la mise en place du programme de crédits d'impôt pour la production multimédia. Cette vision devrait permettre de définir des objectifs précis et structurants qui serviront de guide à une redéfinition de la politique fiscale soutenant ces secteurs.
2. Le RPM recommande que cette politique soit repensée dans un souci d'équité entre les PME et les très grandes entreprises du secteur, entre les médias traditionnels et les médias émergents, entre objectifs industriels et objectifs culturels. Les aides fiscales doivent favoriser la croissance, pas la compétition entre entreprises pour le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée. Pour ce faire, il faudrait entre autres réviser les critères d'admissibilité des entreprises, des projets et des dépenses.

En particulier, il faudrait réviser la politique concernant le recours à la sous-traitance qui nuit à l'établissement d'une grappe industrielle, moteur de vitalité économique.



**Regroupement  
des producteurs  
multimédia**

3. Le RPM comprend que la situation financière actuelle force le gouvernement à faire des choix difficiles. Cela dit, si, dans un premier temps, l'objectif de réduction du déficit amène le gouvernement à réduire ses dépenses fiscales, il est important de planifier au-delà des répercussions que ces réductions entraîneront et d'implanter des mesures – autres que fiscales – qui soutiendront la croissance du secteur. Parmi ces mesures :
- Améliorer l'accès au financement, en particulier pour les entreprises en phase de démarrage.
  - Reconnaître l'importance de la propriété intellectuelle par différents mécanismes de soutien et de protection. En France, par exemple, le Fonds d'aide au jeu vidéo (FAJV) dispose d'un volet d'aide à la création de propriétés intellectuelles. Ce dispositif favorise de nouvelles créations et incite les entreprises à créer une valeur patrimoniale autour des jeux vidéo.
  - Favoriser l'accès aux marchés et aux réseaux de distribution.

#### **Au sujet du RPM**

Le Regroupement des producteurs multimédia ([www.rpm-qc.com](http://www.rpm-qc.com)), créé en 2000, représente quelque cent producteurs actifs en production de contenu de commande, de jeux, de convergence ou original sur les nouvelles plateformes. Le RPM vise notamment à créer un climat propice au développement et à la croissance de la production multimédia au Québec. En ce sens, le RPM fait des représentations actives auprès des gouvernements, gère des ententes collectives avec les syndicats d'artistes et participe à la réalisation d'études sur les réalités économiques et d'affaires du secteur. Il contribue aussi depuis cinq ans à l'organisation des NUMIX, le concours des prix d'excellence en production de contenus pour les médias numériques du Québec.

- 30 -

Pour information :

Jean-Pierre Fréchette, directeur général du RPM

(514) 213-6677

[frechettejp@videotron.ca](mailto:frechettejp@videotron.ca)